

ABONNEMENT.

Saumur :
 En an. 30 fr.
 six mois 16
 trois mois 9
 Poste :
 En an. 35 fr.
 six mois 18
 trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RESERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

16 Mai 1883.

DU COTÉ DE CONSTANTINOPLE

La situation de la Péninsule orientale n'est pas sans inspirer en ce moment quelques inquiétudes à la diplomatie européenne.

On commente beaucoup le voyage qu'accomplit, avant d'aller assister au sacre du Czar, le prince Alexandre de Bulgarie.

Après avoir vu naguère le roi des Roumains, le prince Alexandre visitait, il y a quelques jours, le roi de Grèce à Athènes et le prince de Montenegro à Cetinje. Il a bien été reçu par le Sultan à Constantinople; mais l'hommage forcé qu'il a rendu, après avoir traversé le Bosphore, au suzerain de la Bulgarie, n'a pas, on le conçoit aisément, l'importance politique des entrevues qu'il est allé volontairement chercher en Grèce et au Montenegro.

Les projets bien connus de l'Autriche sur la presque île des Balkans effraient certainement les Etats qui se sont formés de l'ancien territoire de la Turquie. L'Autriche occupe — est-il besoin de le rappeler? — la Bosnie et l'Herzégovine; elle est parvenue à créer et à maintenir à Belgrade un ministère qui lui est dévoué; les chemins de fer serbes seront entre ses mains; elle découvre de ses émissaires la Macédoine, l'Albanie et les provinces voisines. Poussée et pressée par l'Allemagne, elle travaille à exécuter cette fameuse marche vers l'Orient — *Drang nach Osten* — qui la conduirait à Salonique d'abord et ensuite à Constantinople, — mais en livrant presque fatalement ses provinces de l'Ouest aux Hohenzollern: l'unité de l'Allemagne s'achèverait de la sorte.

Contre de telles éventualités qui supprimeraient l'indépendance des uns et diminueraient singulièrement le rôle que les autres espèrent remplir un jour, les Etats

chrétiens de la péninsule orientale essaient de se défendre en se rapprochant.

Il est permis de croire que l'empire russe les y invite énergiquement.

Une nouvelle invasion des Russes dans la direction de Constantinople serait aujourd'hui très-difficile, par suite de l'hostilité de l'Autriche. D'autre part, une guerre de la Russie contre l'Autriche, celle-ci étant appuyée par l'Allemagne, serait fort périlleuse pour l'empire des Czars.

C'est donc pour le moment, dans la Péninsule même, par ses populations et ses gouvernements, que la Russie désire voir s'organiser une résistance efficace aux projets de la maison de Habsbourg. Cette résistance, le voyage du prince de Bulgarie semble avoir eu pour but de la préparer.

Les Grecs et les Bulgares sont séparés par plus d'un souvenir fâcheux. Les Bulgares, sous le joug politique des Turcs, étaient, au point de vue religieux, sous l'autorité du patriarche grec de Constantinople. Mécontents de son administration, ils se donnèrent un chef religieux de leur nationalité. Cet Etat nouveau, antérieur à la dernière lutte turco-russe, est devenu définitif à la suite de cette guerre. Les Grecs ont conservé un souvenir très-vif de la révolte des Bulgares contre le Patriarche et du conflit politique et religieux qui suivit cette révolte. De plus, Grecs et Bulgares habitant ensemble une partie de la Roumélie orientale et de la Macédoine, à qui appartiendront ces provinces lors de la liquidation définitive de l'empire turc? Les uns et les autres les revendiquent d'avance.

Si nous en croyons les journaux d'Athènes, le prince de Bulgarie, pendant son séjour en Grèce, se serait efforcé d'apaiser les vieilles dissensions qui séparent encore les deux peuples, et il aurait jeté les bases d'une réconciliation complète entre les Hellènes et les Bulgares. Il est certain que la Cour et la population d'Athènes l'ont accueilli de la manière la plus sympathique.

Au Montenegro, le prince Alexandre n'a pas eu à vaincre de préjugés ni d'antipathies: les Monténégrins sont, comme les Bul-

gares et au contraire des Grecs, les clients et les alliés habituels de la Russie. On a même fait courir le bruit que le jeune souverain de la Bulgarie allait demander à Cetinje la main de la seconde fille du prince Nikita, dont la fille aînée est fiancée au prince Karageorgevitch, le prétendant au trône de Serbie.

Ce n'est pas, du reste, par la ligue seule dont le prince Alexandre aurait cherché à réunir les éléments qu'est menacée la puissance ottomane. Les Albanais se refusent à céder au Montenegro une partie du territoire que le traité de Berlin attribue à cette principauté, et semblent toujours prêts à une lutte contre leurs voisins slaves, ou à un soulèvement contre la Turquie. En Asie, une sourde fermentation règne parmi les populations arméniennes, à l'égard desquelles les promesses de réformes que contient ce même traité, n'ont jamais été exécutées. On a découvert, il y a quelque temps, une vaste conspiration à Erzeroum. On signale des rassemblements considérables de troupes russes entre Kars et Ardahan.

Mentionnons enfin, pour compléter ce rapide tableau de la situation des régions orientales, les réclamations que formule le Divan auprès des puissances signataires du traité de Berlin, contre l'inexécution par la Grèce, la Serbie et la Bulgarie, des articles de ce traité qui leur imposaient des compensations financières envers l'empire ottoman.

Tel est l'état actuel de la question d'Orient. Il importe d'en suivre avec soin la marche et le développement pour n'être point surpris quelque jour par des événements imprévus.

EMILE COLLAS.

Chronique générale.

Tout s'est arrangé. La commission du Tonkin et le gouvernement ont fini par se mettre d'accord. Il y aura un commandement civil, mais ce commandement devra être nommé sur la double présentation du

ministre de la marine et du ministre des affaires étrangères. Ce n'était pas la peine de se quereller pour aboutir à cette « chinoiserie ».

La *Gaulois* assure que les actionnaires du canal de Suez proposeront eux-mêmes, dans leur assemblée générale du 4 juin, la création d'un second canal dont la Compagnie française prendrait l'initiative.

La dépense occasionnée par ce second canal ne dépasserait pas 125 millions. Un canal servirait aux navires montants et un autre aux navires descendants.

On croit que la Chambre des mises en accusation statuera mardi 22 mai sur le renvoi de Louise Michet et de ses complices devant la Cour d'assises.

En vue de l'élection des conseils généraux, la session parlementaire sera close plus tôt que de coutume, de sorte que M. le Président de la République compte se rendre à Mont-sous-Vaudrey aussitôt après les fêtes du 14 juillet, et il y séjournera jusqu'au milieu de septembre.

M. de Champagnac, ancien sous-préfet de Sceaux sous l'Empire et préfet de Lot-et-Garonne au 24 mai, est mort subitement dimanche matin à Saintes.

M. Waddington est arrivé à Berlin et a fait visite à l'empereur d'Allemagne, dimanche 13 mai.

Lundi 14, M. Waddington et M. le colonel de Sesmaisons ont dîné chez l'empereur. On remarquait en outre, parmi les convives, le prince impérial, la grande-duchesse et le grand-duc héritier de Bade, le comte de Hatzfeld, ministre d'Etat, et plusieurs généraux et hauts fonctionnaires de la cour.

22 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

FOLLE?...

Par M^{me} Claire de CHANDENEUX.

Elle était bien belle et bien touchante, la pauvre Marie, en jetant pour la première fois, dans d'autres oreilles que dans celles d'Ursule, les plaintes de sa réclusion. Si le cerveau était atteint, rien n'en paraissait dans la parole chaude et vibrante, dans le regard clair.

Rugène frissonna.

— Vous me faites mal, bien mal, Marie, quand vous parlez ainsi! articula péniblement la malade que la toux inexorable secouait comme un arbrisseau dans le vent.

— Je vous fais mal!... pardonnez-moi! pardonnez-moi! je me tairai... Un reproche de votre bouche me fait plus peur que la cellule de M^{me} Heurlebot.

Toute repentante, elle mettait des pleurs avec des baisers sur le visage morne tourné vers elle avec reproche.

— Adieu! je suis mauvaise aujourd'hui... je me plaindrais encore... je m'en vais pour ne pas succomber à la tentation.

Elle jeta un double baiser dans la direction du lit et s'enfuit avec une grâce de sylphide.

— Qu'a-t-elle?... que dit-elle?... où est la vérité? demanda M. Montrel très-impressionné de cette scène émouvante.

Ursule, les mains jointes, la tête renversée sur les oreillers, fixant dans le vide ses yeux sans regard, murmurait dans un délire fiévreux:

— Ce serait peut-être un devoir... car je vais mourir... et, moi partie, qui donc la défendra?... Mais lui dire... lui dire... il l'aime tant, cette belle Léonide!... il ne me croira pas... et puis, ce n'est pas à moi, sa sœur... à l'accuser... je suis une infirme... une gêne... elle m'a conservée près d'elle... Peut-être faudrait-il parler... Est-ce justice?... Est-ce ingratitude?...

Comme elle s'agitait, il voulut lui prendre les mains pour la calmer. Le sentiment de sa présence, qu'elle avait perdu, lui revint tout à coup.

— C'est vous!... merci, monsieur Montrel. Je me sens bien mal... il faut que le docteur revienne... et s'il me dit que tout est fini... que tout est fini... alors...

— Il va venir, ma chère demoiselle.

— Tant mieux. J'ai la fièvre très-fort, n'est-ce pas?

— Cette jeune fille vous a fait mal. Son exaltation vous a troublée.

— Elle n'est pas méchante! oh! non... pas mé-

chante!... Ne croyez pas cela. Qui peut croire semblable chose?... c'est un agneau... Mais sa mère est morte... folle!... ça, c'est trop vrai... trop vrai!

Elle fit un grand effort, s'accotant sur un coude: — Mon cher monsieur... je vous en supplie... quand vous serez le mari de Léonide... obtenez d'elle ce qu'elle m'a toujours refusé... changez le traitement de Marie... faites-la vivre de la vie de famille... de la vie du cœur... et vous verrez...

Elle s'arrêta, saisie d'une oppression terrible.

— Que verrai-je? répéta-t-il anxieusement.

Ursule remua les lèvres si faiblement qu'un son indistinct parvint seul à l'oreille attentive du jeune homme.

— Marie guérira! dit-il avec conviction. Léonide, mal guidée jusqu'ici, sera, comme moi, bien heureuse d'essayer une cure si chère, et bientôt... nous l'entreprendrons.

Une expression énigmatique de doute, de crainte, courant sur la physionomie altérée, lui coupa la parole. Le visage se décomposait à vue d'œil; la respiration devenait de plus en plus sifflante. Il n'osa pas interroger davantage.

On annonça le médecin, accompagné, cette fois, d'un de ses confrères. C'était un homme habile, malgré la modestie de ses fonctions rurales. On pouvait lui confier un malade avec la certitude que l'impossible serait tenté pour le sauver.

Il examina la gorge enflammée de la patiente, écouta son souffle semblable à un râle, compta les pulsations affolées de ses veines, écrivit une ordonnance, et, s'étant consulté dans une pièce voisine avec son collègue:

— Je ne vous cacherais point, monsieur, dit-il à l'ingénieur, que l'état de M^{me} Poncelet est particulièrement inquiétant.

— Quoi?... depuis hier?

— Depuis ce matin même, les symptômes ont redoublé de gravité. La bronchite aiguë dont M^{me} Poncelet est atteinte a pris subitement un caractère, sinon désespéré, du moins très-alarmant...

— Oh! monsieur!

— Nous allons procéder à l'exécution des moyens les plus énergiques; mais, néanmoins... la malade est chrétienne... il est de mon devoir de vous préparer... et de la préparer elle-même...

— Je comprends, docteur, et je vous remercie.

Ce pronostic lugubre retentit douloureusement dans le cœur compatissant du jeune homme. Le devoir sacré, qui lui incombait d'une façon si inattendue, de préparer une mourante à la suprême visite de son pasteur, ce devoir, étrange pour un homme de son âge, de sa position, ne le fit pas reculer. Il sentit, toutefois, la convenance de s'entourer, pour la remplir, des serviteurs préférés de Léonide.

Après avoir, en toute hâte, expédié une dépêche

On écrit de Moscou :

« On est un peu plus rassuré relativement aux fêtes du couronnement. »

« La population, sans distinction de classes, propriétaires, ouvriers, gentilshommes, industriels, s'est constituée en garde civique par quartier, chacun répondant de l'ordre et de la vie du Czar. »

Le *Clairon* raconte l'histoire suivante :

« Un honorable fonctionnaire, relevant du ministère des travaux publics, avait eu l'audace de faire confectionner, il y a quelques jours, les imprimés nécessaires à son service chez un imprimeur autre que MM. Arrault et compagnie. Le pré-nom se rendit chez ce fonctionnaire et lui parla en ces termes :

« — Monsieur, vous confiez vos travaux d'impression à M. X... ; si vous ne les apportez pas chez nous (*sic*), je vous avertis que M. Wilson vous fera mettre en disgrâce. »

« — Mais monsieur, cependant je n'ai qu'à me louer de... »

« — C'est bien ; dès demain, M. Wilson sera prévenu. »

« Et pour éviter la disgrâce imminente, le malheureux fonctionnaire dut se résigner à commander sur le champ ses imprimés chez MM. Arrault et C^{ie}. »

Toujours la liberté !

Le *Courrier du Jura* rapporte qu'à Nanc, près de Saint-Amour, les habitants ont été aussi surpris qu'indignés d'apprendre la suppression du traitement de leur desservant. Le conseil municipal s'est empressé de le rétablir en supprimant par contre le traitement de l'instituteur laïque qui avait été imposé il y a deux mois, et en justifiant de cette suppression par l'inutilité de cet instituteur auquel on n'a confié aucun élève jusqu'ici.

On ne saurait ni mieux ni plus hautement protester.

L'iniquité de certains décrets contre le clergé est si odieuse qu'elle scandalise jusqu'aux populations républicaines.

C'est ainsi que dans le département de la Drôme les habitants de différentes localités dont les curés ou desservants viennent d'être frappés de suspension ou de suppression de traitement se sont entendus pour adresser une protestation commune au ministre des cultes.

L'OPINION DES OPPORTUNISTES

SUR NOS FINANCES.

M. Lebaudy déclare que « le déficit va en augmentant, que le rendement des impôts va en décroissant et qu'un EMPRUNT EST INÉVITABLE. »

M. Boysset : « La situation est DÉPLORABLE. Le CRÉDIT ET L'HONNEUR DE LA FRANCE SONT ATTEINTS. Le déficit est certain. Depuis dix ans, ON VIT D'EXPÉDIENTS. »

à sa fiancée, il se fit conduire à l'appartement de M^{me} Heurtebot, la femme de confiance par excellence, puisque M^{me} de Brix lui laissait le soin exclusif de sa belle-fille.

Rien ne peut exprimer la surprise de la gouvernante en voyant entrer, dans le petit bureau qui précédait la chambre de son élève, M. Montrel, dont le soucieux visage annonçait quelque événement imprévu.

Marie, plongée dans un grand fauteuil, où son corps frêle disparaissait à demi, tressaillit, rougit, et devint attentive sans oser faire le plus léger mouvement.

— Que désirez-vous de moi, monsieur, pour m'honorer d'une visite ? demanda la gouvernante, non sans obséquiosité.

— Le docteur me quitte à l'instant. Il y a eu consultation.

— Le mal empire ?

— Je viens vous demander votre concours pour amener M^{lle} Ursule à recevoir les derniers sacrements.

— Miséricorde !... les derniers sacrements !...

— Et tout disposer, à cet effet, autour d'elle.

— Elle va donc mourir ?... Et M^{me} de Brix qui n'est pas là !

— M^{me} de Brix, avertie par une dépêche, arrivera certainement dans la soirée.

— Alors, il faut l'attendre.

M. Lockroy : « Le déficit est de 89 millions ; IL SERA TRIPLE par les crédits supplémentaires, par la loi sur les récidivistes, sur la caisse des écoles. »

M. Bernard : « Le nombre des fonctionnaires S'EST AUGMENTÉ D'UNE FAÇON SCANDALEUSE, et, pour ce seul chapitre, l'augmentation des dépenses est de 88 millions depuis 1870. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15 mai.

La Bourse est de nouveau troublée. Les rentes réactionnent et s'inscrivent : le 3 0/0 à 79.80, l'amortissable à 81.25 et le 5 0/0 à 109.70.

La Banque de France cote 5,400.

Le Foncier est l'objet de nombreuses demandes et cote 1,347.

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie toujours ferme à 505. Les prêts consentis en second rang par cette société après le Crédit Foncier, étaient de 20 millions de francs à la fin de 1882, et actuellement ils se trouvent avoir doublé dans les quatre premiers mois de l'année courante.

La Banque de Paris est ferme à 1,060.

La Banque d'Escompte 528. Le Lyonnais 560. Le Mobilier 395.

Le Suez baisse de nouveau et s'inscrit à 2,342.

Les chemins français sont un peu meilleurs que la veille : le Lyon à 1,507, le Midi à 1,187, le Nord à 1,930, l'Orléans à 1,265.

Les fonds d'Etats étrangers remontent légèrement : l'Italien à 92.10 et l'Egypte unifiée à 370.

En résumé, nous voyons que les espérances que l'on avait sur la reprise des affaires ne semblent pas devoir se réaliser.

Chronique militaire.

L'ARMÉE AU SALON.

Sous ce titre, le *Progrès militaire* publie une revue des tableaux militaires exposés en ce moment au Salon. Nous en extrayons ces deux citations :

« *Grandes manœuvres ; un ordre* (n° 51), par M. Arus. Un général entouré d'un nombreux état-major, où brillent plusieurs uniformes étrangers, donne ses ordres à un capitaine de chasseurs, sans doute l'aide de camp du général commandant la cavalerie qui occupe tout le fond du tableau. La composition est parfaite comme exactitude de détails et comme harmonie des couleurs ; les dimensions de la toile sont, en outre, bien proportionnées avec le sujet.

« Les mêmes qualités se retrouvent dans le tableau de M. Dupré (n° 852), qu'on peut voir dans la salle 28, et qui est le véritable pendant du précédent. Il représente *Le départ du quartier général, après déjeuner ; grandes manœuvres d'automne*. Au lieu d'être en rase campagne, on se trouve sur la place irrégulière d'une petite ville. Un brillant état-major, où l'on remarque les mêmes officiers étrangers que chez M. Arus, vient de se mettre en selle après déjeuner, et s'avance avec la tranquillité pleine de bonne humeur qui est le propre des estomacs satisfaits.

« Tout à côté un escadron de dragons défile en bon ordre ; le lieutenant qui se trouve en tête monte avec le dernier pschutt

— La mort n'attend pas.

— Je ne peux rien faire sans madame.

— M^{me} de Brix vous saura gré de l'avoir suppléée dans une circonstance si solennelle.

— Ce n'est pas sûr du tout. Je connais madame mieux que personne. D'ailleurs, ce médecin est très-alarmiste.

— Il est, aujourd'hui, très-explicite, madame.

— Ah ! je suis bien trop sensible pour supporter ces choses-là.

— Je vous prie, madame Heurtebot, de réfléchir que je suis étranger ici et ne puis organiser seul les détails spéciaux de cette triste cérémonie.

M^{me} Heurtebot courut à un flacon de vinaigre anglais et le respira bruyamment.

— Je vous répète, monsieur, fit-elle en déclarant, que je suis d'une sensibilité peu ordinaire ! ne me parlez pas de la mort... là !... près de nous ! vous allez me faire trouver mal.

Eugène se détourna, plein de dégoût, et fit un pas vers la porte. Marie bondit à ses côtés.

— Je vais avec vous, dit-elle résolument.

— Voulez-vous bien rester ici ? glapit la gouvernante que toute sa majesté abandonnait.

Marie la regarda d'un air fier, où le feu sinistre de la folie n'avait laissé nulle trace. Puis, avec douceur :

— Laissez-moi aider M. Montrel à remplir un devoir.

de Saumur ; c'est très-réjouissant ! Dix pages ne suffiraient pas à décrire les mille détails, tous vrais, tous charmants, de ce joli tableau. Nos compliments à M. Dupré et à M. Arus ! »

L'Union mentionne l'assaut qui a été organisé mercredi dernier, au Grand-Hôtel, par la Société d'Encouragement, entre les élèves de Saint-Cyr.

L'assaut, présidé par M. Fery d'Esclands, avait réuni 32 concurrents choisis par le lieutenant chargé de l'escrime à l'École. M. Galbrener est sorti vainqueur de ce concours, qui avait lieu par éliminations successives, le seul mode possible, mais qui rappelle trop le *Waterloo-Cup*, dont le nom sonne mal aux oreilles de nos futurs officiers.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La 2^e colonne du 2^e régiment de pontonniers, arrivée hier à Saumur, fait séjour dans notre ville et la quittera demain matin pour se rendre aux Rosiers.

Le régiment sera de retour vendredi à Angers.

La température s'est élevée d'une façon extraordinaire : il fait aussi chaud qu'aux jours de la canicule.

Bulletin météorologique. — Le bureau météorologique de New-York communique l'avis suivant :

« Une perturbation atmosphérique traverse l'Atlantique au nord du 43^e de latitude. Son énergie pourra être dangereuse. Elle arrivera sur la Grande-Bretagne et sur les côtes de la Norvège entre le 46 et le 48. Du Sud au Nord-Ouest, vents Atlantique très-orageux à l'Est du 30^e degré de latitude. »

Astronomie. — Une nouvelle planète vient d'être découverte à l'Observatoire de Marseille dans la nuit de samedi à dimanche. Elle porte le numéro 233 et le nom de planète Borelli. Elle a été l'objet, dès lundi, de deux notes, l'une de M. Stéphan, attaché à l'Observatoire de Marseille, l'autre de M. B. Gourdan, attaché à l'Observatoire de Paris, qui donne quelques détails sur sa position dans le ciel.

L'attention du gouvernement vient d'être appelée sur des agents de l'Internationale qui circulent dans les campagnes des départements de l'Est et de l'Ouest et qui ne se gênent aucunement pour faire une active propagande de leurs théories subversives.

M. Jules Ferry vient de décider que tous les mobiliers des lycées de province et des nouvelles écoles seraient faits à Paris.

Les ouvriers de province se consolent en chantant la *Marseillaise*.

Eugène s'inclina vers elle avec un regard reconnaissant.

— Je redoute pour vous une émotion trop grande. Merci. Et vous, madame, je crains que la leçon de générosité que vous donne M^{me} de Brix ne soit perdue pour votre sensibilité... extraordinaire.

Dans son indignation, M^{me} Heurtebot inonda sa robe noire de vinaigre anglais, en répétant d'un ton exaspéré :

— J'ai mes ordres. Je suis surveillante de M^{lle} Marie et non garde-malade de cette demoiselle infirme. Nous attendrons madame, et M^{lle} Marie ne sortira pas de son appartement.

— Assez ! ordonna tout à coup la jeune fille en se redressant de toute sa hauteur, avec une dignité bien inattendue dans sa chétive personne. Ma belle-mère n'est pas ici... mon frère non plus. Je suis une de Brix... au moins en leur absence. Je vais aller servir ma vieille amie.

— Vous irez dans votre cellule... si vous persistez ! s'écria la gouvernante au comble de la fureur.

— Monsieur Montrel, dit Marie d'une voix suppliante, je vous en conjure, emmenez-moi !

— Venez, dit Eugène simplement.

Il prit le bras de la jeune fille, l'appuya au sien, et, passant devant la gouvernante ahurie, ils sortirent ensemble.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENEUX.

LA CAVALCADE DE LONGUÉ.

Voici, d'après le *Patriote*, le programme de la cavalcade au profit des pauvres qui aura lieu à Longué dimanche prochain 20 mai :

Sonneurs de trompe, porte-étendards. — Hérauts d'armes. — Groupe de Sauvages à cheval. — Char des Grottesques. — Groupe de Pierrots à pied. — Groupe à cheval. — Char de Bacchus, construit par M. Sausse-reau. — Gens d'armes à pied. — Groupe de cavaliers costumes Henri III. — Char de Merlin l'Enchanteur, ou la marmite infernale. — Groupe de seigneurs espagnols et de pages à cheval. — Char de l'Avenir. — Cavaliers, costumes François I^{er}. — Char de la Musique. — Groupe à pied. — Groupe de seigneurs, costumes divers et de Boccace. — Char de la Charité. — Seigneurs à pied. — Groupe de Mousquetaires à cheval. — Char de l'Industrie, maison Rivain. — Distribution de médailles. — Groupe à pied. — Noce Bretonne, dirigée par M. Demion. — Groupe d'habitants du Céleste-Empire. — Char de l'Agriculture, construit par M. Antoine. — Groupe de cavaliers, costumes des plus divers.

Sur tout le parcours, des quêteurs à pied et à cheval, en costumes divers et revêtus d'un insigne spécial, feront appel à la générosité publique.

Les personnes seules désignées auront le droit de quêter.

A 8 heures, Retraite aux flambeaux. — La ville sera pavoisée et illuminée.

THOUARCE. — Dimanche, le mécanicien du train partant à 40 heures 58 de la gare de Thouarce, aperçut au delà de la tranchée de Bonnezeaux un homme sur la voie. Il siffla pour l'avertir du passage du train et du danger qu'il courait. L'homme, obéissant à un mouvement d'instinct, fit un pas en arrière ; mais dominé, paraît-il, par l'idée de suicide qui le hantait depuis quelque temps, il revint se jeter sous les roues de la locomotive.

Lorsqu'on le releva, il n'était pas encore mort ; une cuisse avait été coupée, la chasse-pierre de la machine l'avait écarté à la tête et mutilé. C'est un nommé Terrien, cultivateur à Mont-Engilbert, commune de Thouarce. Depuis plusieurs jours, il avait manifesté l'intention de se détruire : ses voisins l'en avaient empêché. Dimanche, se dérobant à leur surveillance, il a mis fin à ses jours comme nous venons de le raconter. (Journal de Maine-et-Loire.)

ANGERS.

Une victime de la rage. — Il y a environ deux mois, un épicier de la rue Saint-Maurille, M. Catroux, s'amusa à caresser son petit chien qu'il avait retrouvé après six jours d'absence. Tout en jouant avec l'animal, il en reçut au nez une légère morsure qu'il négligea de soigner. Le chien, probablement atteint de la rage, creva le lendemain. M. Catroux n'y fit nulle attention.

La semaine dernière, il apprit qu'on avait tué un chien enragé sur la place du Ralliement ; cette nouvelle et le souvenir de la mort de son fidèle animal lui causèrent tant d'impression qu'il tomba aussitôt malade et fut obligé de garder le lit.

Dès ce moment, se déclarèrent les symptômes de la rage, et pendant les quatre jours de sa maladie, il éprouva d'atroces souffrances.

Quelques instants avant sa mort, il pria sa femme de faire monter ses enfants pour leur adresser ses derniers adieux, promettant qu'il ne leur ferait aucun mal. Les pauvres enfants embrassèrent leur malheureux père, qui resta très-tranquille. Peu après il expira dans d'intolérables douleurs.

Dimanche, à midi, une foule considérable suivait à la cathédrale et au cimetière le corps de M. Catroux.

Ce trépas a causé une certaine émotion en ville. (Etoile.)

L'accident du Port-de-l'Île. — Dans la journée de dimanche, M. Charles Baudouin et son frère se rendaient au Port-de-l'Île en bateau.

Derrière eux arrivait une autre embarcation montée par M. Robert, ouvrier couvreur.

Baudouin, la tête un peu prise par le vin, dit à Robert :

« Tu ne pourras jamais nous dépasser en vitesse. »

Aussitôt il se mit en mouvement pour activer la manœuvre, mais il perdit l'équilibre et tomba dans l'eau.

Le malheureux se débattit pendant un instant sur la rivière, puis il disparut.

On essaya en vain de le retirer vivant ; quand on le ramena à la surface, ce n'était plus qu'un cadavre. (Id.)

PORT-BOULET. — Un triste accident vient de se produire à Port-Boulet dans les circonstances suivantes :

Dimanche, vers 7 heures du matin, le sieur Robin, âgé de 27 ans, hôtelier à la nouvelle gare de Port-Boulet, allait chercher du sable, monté dans un tombereau ; la charrrière vint à se décrocher, et le sieur Robin, sans arrêter son cheval, s'est penché pour la ramasser. Il est tombé sur la tête, en avant de la roue, qui lui a passé sur le cou et lui a fracturé la colonne vertébrale. La mort a été presque instantanée.

Il y a un an seulement que le malheureux s'était marié et établi près de la gare. Sa femme est sur le point d'accoucher.

LOUDUN.

La chambre des notaires de l'arrondissement de Loudun est composée ainsi qu'il suit pour l'année 1883-1884 :

MM. Turquois, notaire à Martaisé, président ; Guiet, notaire à Monts, trésorier ; Martin, notaire à Loudun, secrétaire ; Noblet, notaire aux Trois-Moutiers, syndic ; Dechambe, notaire à Saint-Jean-de-Sauves, rapporteur ; Herbault, notaire à Saint-Léger, et Aymard, notaire à Loudun, membres.

POITIERS.

Lundi, la première journée des courses, favorisée par un temps exceptionnellement beau, avait amené sur l'hippodrome des Renardières une foule considérable ; aussi les tribunes étaient-elles garnies de gracieux visages et de jolies toilettes.

Les courses ont été fort belles. Depuis longtemps on n'avait vu à Poitiers autant de chevaux parlants. Tout l'honneur de la journée revient à l'écurie de M. le duc de Castries, qui, poursuivant le cours de ses succès, à Paris et en province, a fait gagner lundi de grosses sommes à ses nombreux partisans.

NANTES.

La troisième journée des courses a été favorisée par un temps magnifique, venu aussi enfin, quoiqu'un peu tardivement, pour réveiller les espérances de nos agriculteurs et surtout de nos viticulteurs, qui étaient désolés de la persistance de la pluie et du froid.

Les courses et les champs ont ainsi pu partager les bénéfices que leur a apportés un soleil radieux, le premier du printemps.

Malheureusement, deux accidents sont survenus à la dernière course ; cependant, quoique les deux cavaliers soient restés cloués sur le sol, d'où on a dû les enlever, comme s'ils avaient été mourants, on nous assure que bientôt on aurait pu heureusement constater qu'ils n'avaient pas de blessures graves et que leur rétablissement serait prompt.

LES ULMES.

Bien que le budget soit grevé de 88 millions de plus que sous l'Empire pour le traitement des fonctionnaires, ceux-ci ne s'empresent pas de donner solution aux affaires qui leur sont soumises, et ils ne prennent même pas la peine de répondre aux contribuables qui leur signalent les abus les plus graves. Voici, à l'appui de cette opinion, une lettre qui a été adressée au ministère de l'intérieur, à la date du 24 décembre 1882, et à laquelle il n'a pas encore été fait réponse.

C'est toujours relativement à la commune des Ulmes et à son administration dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs.

« Les Ulmes, le 24 décembre 1882.

» Monsieur le Ministre,

» J'ai l'honneur de vous adresser copie d'un Mémoire que j'avais fait parvenir, le 18 mars dernier, à M. le Préfet de Maine-et-Loire. Veuillez prendre connaissance de

ce document qui vous permettra d'apprécier ce qui se passe dans certaines communes rurales. Vous y verrez notamment que pour l'année 1882 des impositions communales qui, en 1881, n'avaient point été votées régulièrement, ont néanmoins été recouvrées aux Ulmes par le percepteur. On avait signalé le fait au Préfet, et on l'avait averti que le budget qui lui avait été adressé par la municipalité des Ulmes n'était pas conforme à la vérité ; qu'à l'unanimité, les plus imposés avaient refusé de voter les impositions extraordinaires pour insuffisance de revenu, tant qu'on ne saurait pas comment avaient été dépensés toutes les sommes que le maire, à l'aide de faux mémoires fabriqués par son adjoint, et sur des mandats quittancés avec de fausses signatures, s'était directement fait remettre par le Receveur municipal.

» Pour toute réponse, ce fonctionnaire a fait écrire par le Sous-Préfet de Saumur qu'il ne pouvait donner aucune suite à des allégations tardivement produites, et dont l'exactitude était démentie par les documents officiels.

» Il n'était cependant pas possible de réclamer avant d'avoir reçu les avertissements, c'est-à-dire avant la fin de février 1882, et la réclamation date du 18 mars. D'autre part, on signale au Préfet la fausseté d'une pièce, et il fait répondre que l'exactitude de ce qu'on lui dit est démentie par cette même pièce qu'il a entre les mains. Je vous fais juge de la réponse, monsieur le Ministre.

» Ce Mémoire vous édifiera également sur la manière dont le maire, les répartiteurs et les conseillers municipaux des Ulmes comprennent leurs devoirs. Ils sont tous ou presque tous possesseurs de chiens de chasse. Pour payer moins d'impôts, que font ces gens qui sont chargés des intérêts de la commune ? Ils établissent l'état-matrice des chiens de telle sorte que les chiens de chasse ou de première catégorie ne paient que 4 fr. 50 c., comme les chiens de garde (au lieu de 6 fr.), et font ainsi perdre environ 200 fr. par an de revenus ordinaires à une commune qui est obligée de recourir, pour insuffisance de revenus, à des impositions extraordinaires telles, que les impôts sont presque doublés. Cette manière de faire est non-seulement illégale, mais encore elle est odieuse, puisque on augmente d'autant les impositions extraordinaires, qui sont payées par tous les contribuables, même les moins aisés, dans la proportion du montant de leur cote.

» Je vous prierais, monsieur le Ministre, de mettre fin à ces abus, et aussi d'inviter le Conseil de préfecture à statuer le plus tôt possible sur l'affaire du sieur Sébille, Pierre, toujours maire des Ulmes, à qui le 13 juin 1881 il a été enjoint de rendre ses comptes. Comme je vous le disais en commençant, ce maire, à l'aide de faux mémoires, et sur des mandats quittancés avec de fausses signatures, touchait tous les ans directement chez le percepteur la moitié des revenus de la commune (c'est-à-dire pour neuf années 48,000 fr. environ), et emportait cet argent chez lui. Qu'en faisait-il ? On l'ignore, puisque ses comptes administratifs sont absolument faux. Mais beaucoup de contribuables tiennent à savoir, comme c'est leur droit, comment il a été employé, et prendre connaissance des nouveaux comptes adressés à la Préfecture, et sur lesquels le tribunal administratif aura statué.

» Il n'est peut-être pas inutile de vous faire connaître, en finissant, comment cette municipalité use de son autorité vis-à-vis de ceux qui veulent connaître de quelle manière ont été dépensés les fonds communaux. On fait, entre autres choses, dresser contre eux des procès-verbaux pour contravention de voirie, alors qu'il n'y a pas de contravention (il est du reste fait bonne justice de ces procès-verbaux ridicules). En revanche, et pour bien établir la ligne de démarcation, les amis du maire peuvent impunément commettre des contraventions de voirie telles, que la viabilité et la sécurité des passants sont compromises.

» Ne pensez-vous pas, monsieur le Ministre, qu'on ne peut tolérer plus longtemps de pareils scandales ? Aussi nous aimons à croire que vous prendrez les mesures nécessaires, pour qu'il nous soit donné satisfaction, et pour qu'à l'avenir les choses se fassent aux Ulmes régulièrement et légalement. Est-ce trop demander ?

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» Signé : JAMAIN,

» Ancien sous-préfet, propriétaire aux Ulmes. »

Faits divers.

Le premier fruit de la belle saison, la cerise, dont les temps rigoureux ont retardé la maturité et l'apparition sur nos marchés, vient de se montrer en boîtes, comme toutes les primeurs, chez les marchands de fruits, et justifier le proverbe :

Aux fêtes de la Pentecôte,
La cerise est toujours notre hôte !

A l'heure qu'il est, c'est le département du Var qui a le pas comme fournisseur précocité de la cerise. Les environs de Toulon sont renommés, on le sait, pour les primeurs de toutes sortes. La culture y est l'objet de soins extrêmes et celle des arbres fruitiers domine toutes les autres, on le pense bien. Des plaines de cerisiers se montrent aux yeux du voyageur émerveillé de voir ces massifs verdoyants étoilés de points rouges ; c'est du territoire de la commune de la Farliède-la-Crau que nous viennent les premières cerises.

Un double crime a été commis dimanche, dans l'après-midi, galerie Montpensier, au Palais-Royal, chez M. Prestot, joaillier.

Pendant l'absence de M. Prestot, la demoiselle Lorie, sa domestique, a été assassinée.

La caisse a été ouverte et une somme de 4,740 francs a été volée. On a pris en outre pour 40 à 50,000 francs de bijoux.

Les auteurs de ce crime audacieux sont inconnus.

Plus que jamais, le *Jeune Age illustré* justifie sa qualification de journal, en mettant sous les yeux de ses abonnés des articles relatifs aux choses du jour. Une courte notice, intitulée *Jehanne*, rappelle aux enfants, à grands traits, l'existence de Jeanne d'Arc, au moment des fêtes d'Orléans ; une causerie littéraire leur fait connaître, par quelques anecdotes, le grand mort de ces derniers temps, Louis Veulliot. Pour leur divertissement, les lecteurs ont le courrier, qui leur annonce la réouverture de l'hippodrome, et leur raconte la représentation, tandis que la *Chronique joyeuse* les introduit dans les coulisses de Guignol, récemment réouvert aussi. La science figure dans le dernier numéro, le 124, daté 12 mai, par des explications sur l'air ; le roman *Petite sœur Patience* s'y continue, et la poésie y est délicieusement représentée par cinq fraîches et printanières strophes : *Les Sonnettes bleues*. Abonnement 40 francs par an ; Palmé, 76, rue des Saint-Pères. Un numéro : 45 centimes.

LE PRINTEMPS.

Les prés sont parsemés de fleurs
Et la nature est embaumée ;
Oh ! les enivrants senteurs
Pendant la saison parfumée !

Regardez sur les nénuphars ;
Les libellules se rassemblent
Et dans leurs jeux font mille écarts
A travers les réseaux qui tremblent ;

Pions, sur le rameau fleuri,
Essayez vos voix argentines,
Et dansez le charivari
Avec des allures mutines !

Croissez, gazons voluptueux,
Et sommeillez, vous, tourterelles,
C'est l'aube : vos membres frileux
Se cachent sous vos blondes ailes ;

Les ormeaux, les chênes sont veris ;
Dans les bois les coucous sont jaunes,
On entend jaser les piveris
Au milieu des joncs et des aulnes ;

Dans les arbres, les liserons
Enlacent leur verte spirale,
Et ressentent de doux frissons
Quand vient la brise matinale.

Tout est fait pour plaire et charmer ;
L'enfant à Dieu paraît sourire,
Et notre cœur semble vibrer
Sous l'ivresse qui nous inspire.

Il faut aimer ; c'est le réveil
De la plus langoureuse aurore ;
Aimons, l'amour est le soleil
Qui chauffe l'âme et la colore ;

C'est l'heure des divins propos,
L'heure où l'on fait des rêves roses,
Où le cœur divague à huis-clos
Sur tout un tas de belles choses !

PAUL SOULLISSER,
Licencié en droit.

Théâtre de Saumur.

LES GRANDS SUCCÈS DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE

Tournées Artistiques en France et à l'Étranger

M. Émile MARCK, directeur.

MARDI 22 mai 1885,

Avec autorisation spéciale de M. Émile AUGIER, une seule représentation de l'immense succès de la Comédie-Française

LES EFFRONTÉS

Pièce en 5 actes, de M. Émile AUGIER, de l'Académie Française.

Mise en scène de la Comédie-Française.

NOTA. — L'itinéraire de la Compagnie des *Effrontés* étant irrévocablement fixé, il ne pourra être donné qu'une seule représentation.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'*Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Menus faits. — Inauguration du monument des sapeurs-pompiers, par X. D. — Théâtres, par Damon. — La question du Tonkin, par Ch. Frank. — Le Salon de 1883, troisième article, par Janillon. — Courrier du Palais, par M. Guérin. — Courses en Angleterre, par R. Bryon. — Deux petits sabots (suite), par Ouida. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier de Modes, par M^{lle} Iza de Cérigny. — Le Gorille, par H. V. — Échecs.

GRAVURES : Paris : Inauguration du monument élevé à la mémoire des sapeurs-pompiers morts au feu. — Salon de 1883 : *Les Muriers du Port Juvenal*, dessin de M. Eugène Baudouin d'après son tableau. — Salon des arts décoratifs de 1883 : quatre gravures. — La question du Tonkin : portraits des explorateurs Dupuis et Millot et du commandant Rivière ; vues de Tonkin ; la flottille de l'expédition Dupuis. — Une cascade en Amérique. — Courses de printemps en Angleterre (croquis d'après nature). — A l'exposition d'Amsterdam : un gorille. — Rébus.

Abonnements : un an, 21 fr. ; six mois, 11 fr. ; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

MUSIQUE.

Vierge de Raphaël ! valse pour piano, par Jules Klein.

Valse contemplative — l'on pourrait dire extatique. D'un caractère profondément rêveur, certaines de ses mélodies touchent l'âme — comme un chant céleste. Ce n'est plus la verve étincelante de *Fraises au Champagne* ; ce n'est plus la pensée d'amour se reflétant dans *Lèvres de Feu*, ou bien encore la chaleureuse inspiration de *Parfums Capiteux*, qui ont dicté ces mélodies. Non ; elles sont nées d'un sentiment plus chaste, inspiré, sans doute, d'une œuvre de ce maître presque divin : Raphaël.

Jouées un peu lentement, elles ont un accent virginal d'où se dégage le charme d'une rêverie qui emporte la pensée vers des régions idéales.

C'est pourquoi *Vierge de Raphaël* se trouve en ce moment sur tous les pianos avec les autres œuvres de Jules Klein : *Royal-Caprice*, gavotte Louis XV, *Au Pays Bleu*, *M^{lle} Printemps*, *Cuir de Russie*, *Neige et Volcan*, *Paiza d'Amore*, *Cerises Pompadour*, *Pattes de Velours*, valse ; « Coup de Canif », Tête de Linotte, « Cœur d'Artichaud », Truite aux Perles, Peau de Satin, polkas, et la piquante mazurka « Radis Roses. »

Chaque œuvre franco contre 2 fr. 50 c. en timbres-poste Paris, COLOMBIER, éditeur, rue Vivienne, 6.

PARVENEZ A LE LIRE !! la nouvelle romance de AUGUSTA COPPEY, auteur de la jolie mélodie ENFANT, C'EST TOI ! vient de paraître.

Nous la signalons aux chanteurs et chanteuses qui désirent le succès dans les concerts et les salons.

CHATINIÈRE, l'habile dessinateur, a crayonné pour cette romance une adorable tête de femme, dont les yeux mutins, expressifs, laissent lire le secret à deviner. Ces yeux-là, à eux seuls, enrichiraient un album d'artiste.

VASSEUR, éditeur, 18, rue Dauphine, Paris, et chez tous les marchands de musique. — 1 franc l'exemplaire.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

La Société du Magasin pittoresque vient de réimprimer avec le plus grand soin, sur très-beau papier, le premier volume des VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES, ou CHOIX DES RELATIONS DE VOYAGES LES PLUS INTÉRESSANTES ET LES PLUS INSTRUCTIVES, par M. ÉDOUARD CHARTON.

Ce premier volume a pour titre :

VOYAGEURS ANCIENS

Depuis le cinquième siècle avant Jésus-Christ jusqu'à la fin du quatrième siècle de notre ère.

Prix du volume broché, pour Paris. . . 10 francs.
— pour les départements, franco. . . 11 francs.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 MAI 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
	Dernier cours.	Clôture précède		Dernier cours.	Clôture précède		Dernier cours.	Clôture précède		Dernier cours.	Clôture précède
3 %	79 65	79 80	Est	720	725	Obligations.			Obligat. foncières 1879 3 %	443 75	443 50
4 % amortissable	81	81 40	Paris-Lyon-Méditerranée	1510	1505	Ville de Paris, oblig. 1856-1860	505	503 50	Est	365	365
4 1/2 %	110	109 70	Midi	1180	1185	1865, 4 %	519	520	Midi	362 75	363
5 %	109 45	109 70	Nord	1935	1935	1869, 3 %	401	401 50	Nord	368 75	368 50
Obligations du Trésor	506	508	Orléans	1250	1255	1871, 3 %	394	392 75	Orléans	361	364 50
Obligations du Trésor nouvelles	510	509	Ouest	780	788 75	1875, 4 %	507	509	Ouest	361	363 50
Bons de liq. départementaux	528	528	Compagnie parisienne du Gaz	1362 50	1370	1876, 4 %	507	507 50	Paris-Lyon-Méditerranée	368 50	368 50
Banque de France	5410	5405	Canal de Suez	2315	2335	Dép. de la Seine, emprunt 1857	236 25	236 25	Paris-Bourbonnais	366	366
Comptoir d'escompte	975	980	C. gén. Transatlantique	487 50	485	Bons de liq. Ville de Paris	525	522 50	Canal de Suez	568	568
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1342 50	1340				Obligations communales 1879	447	447 50			
Crédit de France	38 75	38									
Crédit mobilier	395	398 75									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)			Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						
			Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.															
6 — 45 — — matin (s'arrête à la Possonnière)															
8 — 56 — — matin, omnibus-mixte.															
1 — 25 — — soir.															
3 — 32 — — — express.															
7 — 15 — — — omnibus.															
10 — 36 — — — (s'arrête à Angers).															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR - NIORT						NIORT - SAUMUR						
			Omn. matin.	Mixte soir.				Omn. matin.	Omn. soir.						
3 heures 20 minutes du matin, direct-mixte.															
8 — 21 — — — omnibus.															
9 — 37 — — — express.															
12 — 48 — — — soir, omnibus-mixte.															
4 — 44 — — — —															
10 — 24 — — — express-poste.															
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.															

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE :

1^o UNE MAISON, sise à Saumur, rue de la Tonnelle, n° 23, occupée par M. D'huy, pharmacien ;

2^o BATIMENT, situé à Saumur, rue de la Montée-du-Fort, entre les n° 6 et 8.

Facilité pour le paiement.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur. (247)

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE :

1^o UNE MAISON, située à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 73.

2^o UNE AUTRE MAISON, à côté de la précédente, avec cour devant, n° 71.

3^o PLUSIEURS AUTRES MAISONS joignant celles ci-dessus, avec servitudes, cours, passages et jardins au fond, ayant entrée sur la rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 69.

4^o AUTRE MAISON ET JARDIN, même rue, n° 66.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire, ou à M. TAVEAU, expert à Bagnaux.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
POUR CAUSE DE DÉPART,
A LA PROPRIÉTÉ DE LABRARDAYE
Commune de Vivy,

Le dimanche 3 juin 1883, à midi, et dimanches suivants s'il y a lieu.

Il sera vendu : un joli mobilier meublant, literie, vaisselle, batterie de cuisine, cheval, harnais, un coupé et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent. (302)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
JOLIE MAISON
Située rue de Bordeaux, 15,
Comprenant NEUF PIÈCES,
Avec Jardin.
S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

PRÉS A VENDRE
A L'AMIABLE,

Dans les Prés-Pinguet, commune de Saumur,
Joignant le Thouet et la levée de Nantilly.

1^o 1 hectare 15 ares environ, dit le Pré-Girard, avec fouille ;

2^o 1 hectare 30 ares environ, dit le Pré-Nisery, au même lieu ;

3^o 25 ares de pré, au même lieu, joignant l'îlot de Bagnaux ;

4^o L'îlot de Bagnaux, contenant 2 hectares environ.

S'adresser, pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, ou à M. TAVEAU, expert à Bagnaux.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE
GRAND IMMEUBLE
De construction récente et en très-bon état,
Au centre de Saumur.
Loyer de 7 à 8,000 fr. par an.
S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
VASTE TERRAIN
AVEC MAGASIN
Situé à Saumur, quai de Limoges,
Occupé par M. BELLÉVRE.
S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE JOIE
MAISON DE CAMPAGNE
Située à Cunault, sur les bords de la Loire.
S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher, la femme comme femme de chambre.
S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UN CLOS DE TERRE ET VIGNE
Situé à la Gravelle, commune de Bagnaux, près Saumur,
Joignant MM. Harault, Simon et l'église, et contenant 88 ares environ.
On pourrait diviser ce clos par lots, au gré des acquéreurs.
S'adresser à M. TAVEAU, géomètre-expert à Bagnaux, et à M^e LECOMPTE, notaire à Brézé. (237)

Étude de M^e JULES CHICOTEAU, notaire à Loudun, successeur de M^e BERNIER.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
I. UNE MAISON
Située ville de Mirebeau, arrondissement de Poitiers (ligne de Poitiers à Saumur),
Comprenant : salon, salle à manger, cuisine, cinq chambres à coucher, servitudes, écuries, remises, caves, jardin et belles dépendances.

II. FONDS DE COMMERCE
De Négociant en Vins.
Matériel servant à cette exploitation, clientèle et situation excellentes pour un négociant en vins.
S'adresser à M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun. (322)

Étude de M^e CHAUMIER, notaire à Chinon.

A VENDRE
LA PROPRIÉTÉ De la Fontaine
Située communes de Ligné et de Léméré, près Chinon (Indre-et-Loire), sur la ligne projetée de Chinon à Richelieu.
Cette propriété comprend : maison de maître, vastes servitudes, cours, jardins, eaux vives, terres labourables, prés, vignes et chénevières, le tout en parfait état de culture. Contenance 50 hectares. Détail facile.
S'adresser à M^e CHAUMIER, notaire à Chinon. (327)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
En totalité ou par parties,
UNE PORTION DE MAISON
Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 26,
Actuellement occupée par MM. Fauillon, Frugier et Moutet.
Cette maison, propre au commerce, comprend : magasins sur la rue, au premier étage ; deuxième et troisième étages sur la rue ; grenier, cour, remise et écurie ;
Étage au-dessus des remise et écurie, grenier.
S'adresser, pour visiter les lieux, à M. FAUCILLON, qui les occupe, et, pour traiter, à M. LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n° 42. (316)

A LOUER
PRÉSENTMENT
UNE MAISON
AVEC JARDIN,
Située rue de l'Abattoir.
S'adresser à M. PRIGNEY, rue Nationale, n° 15. (318)

A LOUER
LE CHATEAU DE L'ESSART
Situé commune de Blou,
Comprenant : logement de maître, servitudes, jardin, pièce d'eau, etc.
S'adresser à M. FOUCHER-GILBERT, 60, rue de Bordeaux, Saumur.

POMMADE BERTINOT
pour la guérison radicale et infailible des cors aux pieds, durillons et œils de perdrix. — 1 fr. le flacon.
Chez M. CLOSIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, et NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (718)

LE PULICIDE
DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements : Punaises, Puces, Poux, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.
Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'HUY, rue de la Tonnelle, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

COMMUNE DE BRAIN-SUR-ALLONNES

CONSTRUCTION
D'une École Communale DE FILLES.
ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Brain-sur-Allonnes prévient MM. les Entrepreneurs que le DIMANCHE 3 JUILLET 1883, à une heure, dans la salle de la Mairie de ladite commune, il sera procédé à l'adjudication en un seul lot, au rabais et sur soumissions cachetées, de travaux à exécuter pour la construction d'une École de Filles.

Le devis de ces travaux s'élève à..... 16,705 fr. 45, Compris une somme de 820 fr. 28, à valoir pour imprévus.

Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il n'a les qualités requises pour entreprendre les travaux et en garantir le succès. A cet effet, chaque concurrent devra fournir un certificat de capacité, délivré par un architecte, et ayant moins de trois ans de date au moment de l'adjudication, et présenter un engagement valable de fournir un cautionnement avant le délai de vingt-quatre heures.

Le cautionnement pourra être en argent ou en immeubles ; s'il est en argent, il devra être du trentième du montant de l'adjudication, et du vingtième s'il est en immeubles.

L'adjudicataire aura à sa charge tous les frais de l'adjudication : affiches et publications, timbres et enregistrement.

On pourra prendre connaissance des plans et devis, et du cahier des charges, à la Mairie de Brain-sur-Allonnes et dans les bureaux de la Sous-Préfecture, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés.

CLERC M^e CHAUMIER, notaire à Chinon (Indre-et-Loire), demande un second Clerc, capable de faire tous les actes courants.

JOURNAL D'AFFICHES
5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE
PARAISANT LE DIMANCHE
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.
ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.
Saumur, imprimerie P. GODET.